

N° 2020-15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

25 Mai 2020

25 Mai 2020

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt, le Trente du mois de MAI, à dix heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de la Commune,

Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints,
Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales,
FABRE Guillaume, BELISAIRE Louis, ORSET Loïc, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Désignation des délégués au SYMIELECVAR.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 Mars 2001 portant création du SYMIELECVAR,
Vu l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 06/12/2019 « composition du comité syndical »,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès du SYMIELECVAR,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L 5212-7 du CGCT,
Messieurs PERRIMOND Bernard et FABRE Guillaume sont candidats à cette fonction.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

○ **Election des délégués : Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu : Monsieur PERRIMOND Bernard : 11 voix,
Monsieur FABRE Guillaume : 11 voix

Messieurs PERRIMOND Bernard et FABRE Guillaume, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués du SYMIELECVAR – Le Conseil Municipal désigne :

- Le délégué titulaire est : Mr PERRIMOND Bernard
- Le délégué suppléant est : Mr FABRE Guillaume.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le : 08 JUIN 2020
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
Le : 08 JUIN 2020

Le Maire

M. Perez Leroux



Madame le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX

M. Perez Leroux

